

(Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTIONS ET DE GESTION DES DÉCHETS 2022



Partie 1 - Les indicateurs techniques

- Chapitre 1 : Le territoire desservi
 - 1.1 Territoire desservi 5
 - 1.1.1 Présentation du périmètre 5
 - 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte Et traitement 6
 - 1.1.3 Déchets pris en charge par le service 7
 - 1.2 Compétences 7
 - 1.2.1 Répartition des compétences 7
 - 1.2.2 Gouvernance et administration 9
- Chapitre 2 – la prévention des déchets : organisation
 - 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 10
 - 2.2 Actions de prévention (animations SEROC) 10
- Chapitre 3 – La collecte des déchets
 - 3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire 11
 - 3.2 Organisation de la collecte en porte à porte 11
 - 3.2.1 Spécification de la collecte 11
 - 3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers et ménagers 14
 - 3.3 Fréquence de la collecte 14
 - 3.4 Focus sur les déchèteries 14
 - 3.4.1 Jours et heures d'ouverture 14
 - 3.4.2 Fréquentation des déchèteries 15
 - 3.4.3 Evolution des tonnages en déchèteries 15
 - 3.5 Evolution de l'organisation de la collecte 15
- Chapitre 4 : La collectes des déchets : bilan
 - 4.1 Évolution des tonnages 17
- Chapitre 5 : Le traitement des déchets : organisation
 - 5.1 Localisation des unités de traitements existantes 21
 - 5.2 Nature des traitements (dont valorisation) 22

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

- Chapitre 6 : Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets
 - 6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 24
 - 6.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 25
- Chapitre 7 : Budget, coût du service et financement
 - 7.1 Le montant annuel et global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service 26
 - 7.2 Le coût aidé du service public 27
- Chapitre 8 : Structure du coût
 - 8.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus) 30
 - 8.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes) 30
 - 8.3 La répartition des charges, des produits et du financement 32
- Chapitre 9 : Coût des différents flux de déchets
 - 9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne 33
 - 9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique 35

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique «déchets» dans la politique «développement durable» de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Partie 1

Les indicateurs techniques

Chapitre 1

Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

L'arrêté préfectoral du 02 décembre 2016, porte création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom, de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult et de la disparition du Syndicat Mixte du Pré-Bocage au 1^{er} janvier 2017.

Pré-Bocage Intercom couvre 27 communes nouvelles soit 25 175 habitants :

LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION CONCERNÉE



Types de collecte

L'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom est desservi en porte à porte pour la collecte des ordures ménagères (bacs pucés) et des recyclables (sacs jaunes).

Types de traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

		Type de déchets				
		Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts	Textiles PapiersD3E Mobilier Encombrants Gravats DMS
Mode de collecte	Collecte séparée				✓	
	PAV	✓	✓		✓	
	Déchèterie			✓		✓

- 1.2 Compétences

- 1.2.1 Répartition des compétences

Pré-Bocage Intercom dispose des compétences suivantes en matière de déchets et recyclables :

- La collecte des ordures ménagères ;
- La collecte sélective des déchets ;
- La création et la gestion des déchèteries implantées sur son territoire.

Par délibération en date du 20 novembre 2007, le Syndicat Mixte du Pré-Bocage a choisi d'adhérer au SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) pour la compétence obligatoire du traitement des déchets.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des quais de transfert, le transport, le tri, la valorisation, le stockage ou l'élimination de l'ensemble des déchets produits ou collectés sur son périmètre ont fait l'objet d'un transfert de compétence auprès du SEROC en 2007 qui assume donc cette responsabilité. Ce transfert de compétences a été maintenu avec la fusion et la création de Pré-Bocage Intercom au 1^{er} janvier 2017.

Les adhérents du SEROC

- Collecta
- Communauté de communes Seules Terre et Mer (STM)
- Pré-Bocage Intercom (PBI)
- Intercom de la Vire au Noireau



Compétence	Prestataires	Prestation
Collecte séparée (OM / recyclables)	Pré-Bocage Intercom	Régie (bacs pucés pour les Om et sacs pour les recyclables)
Collecte Apports volontaires	SEP	Fourniture et maintenance des conteneurs verre + Transport/traitement Benne Déchets Verts (Val d'Arry)
Déchèteries	Pré-Bocage Intercom	Régie (haut de quai) et prestation de services (bas de quai)
	SEP	Transport/traitement encombrants, déchets verts, gravats et bois
	GDE / DERICHEBOURG	Transport/traitement batteries, cartons et ferrailles
	TRIADIS	Transport/traitement déchets spéciaux
	CHIMIREC	Transport/traitement huiles
Traitement	SEROC	OM et recyclables
Prévention	SEROC	Communication, sensibilisation

Traitement des ordures ménagères

La compétence « traitement des déchets » a été transférée au SEROC. Les frais de traitement sont remboursés à cette collectivité sur la base des tonnages réels de l'année antérieure.

En 2022, les ordures ménagères ont été enfouies de janvier à mars aux Champs Jouault à Cuves (50), et d'avril à décembre à SUEZ aux Aucrais à Cauvicourt (14).

La communication portant sur le traitement des ordures ménagères et des recyclables est assurée par le seroc.

Déchèteries

Les déchèteries sont situées à Maisoncelles-Pelvey et Livry-Caumont-Sur-Aure. Elles sont gérées en régie par des gardiens de Pré-Bocage Intercom et des agents du service collecte (ripeurs).

Le site de Maisoncelles-Pelvey dispose habituellement de deux gardiens et celui de Livry- Caumont-sur-Aure d'un seul. Le personnel peut être amené à être renforcé sur le temps estival.

Les services proposés aux usagers ne donnent pas lieu à une facturation spécifique, ils sont intégrés dans les redevances incitatives.

Les dépôts d'amiante ont été supprimés au 1^{er} janvier 2019 compte-tenu des aménagements nécessaires pour garantir une collecte aux normes de sécurité pour les agents et les administrés.

- 1.2.2 Gouvernance et administration

Voici les noms du Président ainsi que des Vice-Présidents de Pré-Bocage Intercom :

Président : M. Gérard LEGUAY
1er Vice-Président : Mme Christine SALMON ;
2ème Vice-Président : Mme Stéphanie LEBERRURIER ;
3ème Vice-Président : M. Christophe LE BOULANGER ;
4ème Vice-Président : M. Jacky GODARD ;
5ème Vice-Président : Mme Sandra LEMARCHAND ;
6ème Vice-Président : M. Jean-Yves BRECIN ;
7ème Vice-Président : M. Marcel PETRE ;
8ème Vice-Président : M. Christian HAURET ;
9ème Vice-Président : M. Yves CHEDEVILLE ;
10ème Vice-Présidente : M. Bruno DELAMARRE.

Les membres de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables sont les suivants :

Mme Christine SALMON	M. Christian FORTIN
M. Gérard LEGUAY	Mme Catherine MARIE
Mme Stéphanie LEBERRURIER	M. Gérard GALODE
M. Christophe LE BOULANGER	M. Patrick GUERRIEN
M. Jacky GODARD	M. Vincent RUON
Mme Sandra LEMARCHAND	Mme Sophie LECHEVALIER BOISSEL
M. Jean-Yves BRECIN	Mme Nathalie GIFFARD
M. Marcel PETRE	M. Thierry LECRES
M. Christian HAURET	Mme Catherine ISABEL
M. Yves CHEDEVILLE	Mme Emmanuelle BEIGNON
M. Bruno DELAMARRE	M. Sylvain AGUITON
Mme Martine JOUIN	M. Laurent LEVAVASSEUR
M. Michel GENNEVIEVE	Mme Anne-Marie NOGET PAY
M. Pierre DEWASNE	M. Michel LEJEUNE
Mme Sylvie HARIVEL	M. Gilles LECONTE
M. Christian VENGEONS	M. Daniel DEDUN
M. Pierre SALLIOT	

Le service Déchets-Recyclables de Pré-Bocage Intercom est composé comme suit :

- Les bureaux administratifs et les équipes de collecte situés 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay - Aunay-sur-Odon ;
- La déchèterie de Livry-Caumont-Sur-Aure ;
- La déchèterie de Maisoncelles-Pelvey.

Partie 1 - Les indicateurs techniques

Chapitre 2

La prévention des déchets

- 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

2010 : 12 917,62 T

2022 : 12 850 T

Indice 100 = 99.47

- 2.2 Actions de Prévention (animation SEROC)

Interventions scolaires :

30 classes de primaires (Ecoles de Caumont-sur-Aure, Aunay-sur-Odon, Malherbe-sur-Ajon, Cahagnes, Villers-Bocage, Lande-sur-Ajon et Val d'Arry), 30 animations = **702 élèves sensibilisés**

15 classes de collégiens (Collège d'Aunay-sur-Odon), 15 animations = **300 élèves sensibilisés**

Soit un total de 45 classes, 45 animations : **1002 élèves sensibilisés**

Formations adultes :

2 formations adultes (Association Villy Découvertes, Base de loisirs Le Locheur) = **40 personnes sensibilisées**

Animations centres de loisirs :

4 animations (Centre de loisirs et local jeunes d'Aunay-sur-Odon) = **44 personnes sensibilisées**

Prêt de matériel (gobelets et double-collecteur) :

8 évènements accompagnés :

- **Villy-Bocage** : Association Villy Découvertes (x2), Association Villy Village
- **Tournay-sur-Odon** : Comité des fêtes « Rassemblement musical Les Monts-d'Aunay »
- **Jurques** : 1 particulier
- **Ondefontaine** : 1 particulier
- **Tracy-Bocage** : 1 particulier

Stand d'information :

1 intervention (Distribution sacs jaunes à Villers-Bocage) = **200 personnes sensibilisées**

Compostage collectif :

Equipement de 3 nouveaux sites de composteurs collectifs :

- Brigade de gendarmerie, Aunay-sur-Odon
- Siège de Pré-Bocage Intercom, Aunay-sur-Odon
- Mairie de Cormolain

Distribution de composteurs :

138 foyers équipés

Prêt de couches lavables :

2 familles ont testé les couches lavables

Caractérisation :

1 caractérisation effectuée au centre de tri Ecosphère à Villedieu-les-Poêles

Partie 1 - Les indicateurs techniques

Chapitre 3

La prévention des déchets

- 3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en apport volontaire

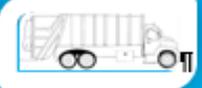
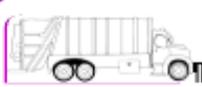
	Verre 	Papiers-cartons 	Déchets verts 	Encombrants 	Déchets dangereux 	Textiles 
Nombre de contenants disponibles	86	2	3	2	5	16 (+2 boutiques Villers Bocage)
Type de contenant	85 PAV +1 colonne enterrée Villers-Bocage	Benne en déchèterie	2 bennes : 1Livry/1 Val d'Arry 1 plateforme déchets verts (branchages/pelouse)	Benne en déchèterie	Locaux DMS	Containers
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 293	1 pour 12 570	1 pour 8 380	1 pour 12 570	1 pour 5 028	1 pour 1571
Tonnage collecté	1105 T	304 T	2889 T	2290 T	51 T	

. 2 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.2.1 Spécification de la collecte

	OMR 	Recyclables secs 
Population desservie	25 175	25 175
Tonnages annuels	2 943 T	1 501 T
Distances parcourues pour la collecte	90 136 Km	
Couleur du bac concerné	GRIS (pucé)	SACS JAUNES

ORGANISATION DES TOURNEES JUSQU'AU 6 MARS 2022

<p>DS-255-VW--0603658386</p> 	<p>LES MONTS D'AUNAY : Bauquay ; Le Plessis-Grimoult ; Danvou-La-Ferrière ; Ondefontaine ; Roucamp ; Campandré-Valcongrain ; LD " la Faucerie"(Aunay sur Odon)</p> <p style="text-align: right;">T1 [OM] C2 Aunay-sur-Odon + Hôpital Aunay</p>	<p>Courvaudon ; Maisonnelles-sur-Ajon ; Landes-sur-Ajon ; Bonnemaison ; MALHERBE-SUR-AJON : Banneville-sur-Ajon ; Saint-Agnan-le-Malherbe</p> <p style="text-align: right;">T4 [OM] C2 Villers-Bocage</p>	<p>Amayé-sur-Seulles ; Villy-Bocage ; Tracy-Bocage ; Maisonnelles-Pelvey ; Saint-Louet-sur-Seulles ; Lieu-dit "La Queue du Renard"(Villers-Bocage)</p> <p style="text-align: right;">T7 [OM]</p>	<p>CAUMONT-SUR-AURE : Caumont-l'Eventé ; Livry</p> <p style="text-align: right;">T9 [OM] Hôpital Aunay</p>	<p>LES MONTS D'AUNAY : Aunay-sur-Odon</p> <p style="text-align: right;">T11 [OM] Hôpital Aunay</p>
<p>EG-711-GC--0603658370</p> 	<p>Cahagnes ; Les Loges ; Saint-Pierre-du-Fresne ; Brémoy</p> <p style="text-align: right;">T2 [OM] C2 Caumont-l'Eventé</p>	<p>Le Mesnil-au-Grain ; Longvillers ; Parfouru-sur-Odon ; Epinay-sur-Odon ; Monts-en-Bessin ; Lieu-dit "Landelles"(Val d'Arry) ; Lieu-dit "chemin de Sallen"(Val d'Arry)</p> <p style="text-align: right;">T5 [OM]</p>	<p>VAL D'ARRY : Missy ; Noyers-Bocage ; Le Locheur ; Tournay-sur-Odon</p> <p style="text-align: right;">T8 [OM]</p>	<p>VAL-DE-DROME : Sept-Vents ; Saint-Jean-des-Essartiers ; Dampierre ; La Lande/Drôme ; CAUMONT-SUR-AURE : La Vacquerie ; Route de Torigny ; Lieu-dit "Ecorigny"(Cahagnes) ; Lieu-dit "le Mondant" et "Le Raulet" (Caumont sur Aure)</p> <p style="text-align: right;">T10 [OM]</p>	<p>VILLERS-BOCAGE</p> <p style="text-align: right;">T12 [OM]</p>
<p>EM-972-KT-15365828</p> 	<p>DIALAN-SUR-CHAINE : Jurques ; Le Mesnil-Auzouf ; SEULLINE : Coulvain ; La Bigne ; Saint-Georges-d'Aunay ; LES MONTS D'AUNAY : LD "Le Moulin" Aunay/Odon</p> <p style="text-align: right;">T3 [OM]</p>	<p>AURSEULLES : Longraye ; Torteval-Quesnay ; Anctoville ; Saint-Germain-d'Ectot ; Lieu-dit "Le Douetil" ; "Les 3 Ponts" (St Louet sur Seulles) ; Lieu-dit "Ingy" (Villy-Bocage) ; Lieu-dit "La commune" (Amayé sur Seulles)</p> <p style="text-align: right;">T6 [OM]</p>	<p style="text-align: center;">Benne rattrapage / renfort / secours</p>		<p>LES MONTS D'AUNAY : Bauquay ; Le Plessis-Grimoult ; Danvou-La-Ferrière ; Ondefontaine ; Roucamp ; Campandré-Valcongrain ; LD " la Faucerie"(Aunay sur Odon)</p> <p style="text-align: right;">T1 [TRI] Semaine Impaire</p> <p style="text-align: center;">Courvaudon ; Maisonnelles-sur-Ajon ; Landes-sur-Ajon ; Bonnemaison ; MALHERBE-SUR-AJON : Banneville-sur-Ajon ; Saint-Agnan-le-Malherbe</p> <p style="text-align: right;">T4 [TRI] Semaine Paire</p> <p style="text-align: center;">Benne rattrapage / renfort / secours</p>
<p>FR-688-QJ 0641243062</p> 	<p>VAL-DE-DROME : Sept-Vents ; Saint-Jean-des-Essartiers ; Dampierre ; La Lande/Drôme ; CAUMONT-SUR-AURE : La Vacquerie ; Route de Torigny ; Lieu-dit "Ecorigny"(Cahagnes) ; Lieu-dit "le Mondant" et "Le Raulet" (Caumont sur Aure)</p> <p style="text-align: right;">T10 [TRI] Semaine Impaire</p>	<p>Amayé-sur-Seulles ; Villy-Bocage ; Tracy-Bocage ; Maisonnelles-Pelvey ; Saint-Louet-sur-Seulles ; Lieu-dit "La Queue du Renard"(Villers-Bocage)</p> <p style="text-align: right;">T7 [TRI] Semaine Impaire</p>	<p>CAUMONT-SUR-AURE : Caumont-l'Eventé ; Livry</p> <p style="text-align: right;">T9 [TRI] Semaine Impaire</p>	<p>LES MONTS D'AUNAY : Aunay-sur-Odon</p> <p style="text-align: right;">T11 [TRI] Semaine Impaire</p>	<p>AURSEULLES : Longraye ; Torteval-Quesnay ; Anctoville ; Saint-Germain-d'Ectot ; Lieu-dit "Le Douetil" ; "Les 3 Ponts" (St Louet sur Seulles) ; Lieu-dit "Ingy" (Villy-Bocage) ; Lieu-dit "La commune" (Amayé sur Seulles)</p> <p style="text-align: right;">T6 [TRI] Semaine Impaire</p>
<p>DQ-028-JV--0779668593</p>	<p style="text-align: center;">Benne rattrapage / renfort / secours</p>				
<p>Le Mesnil-au-Grain ; Longvillers ; Parfouru-sur-Odon ; Epinay-sur-Odon ; Monts-en-Bessin ; Lieu-dit "Landelles"(Val d'Arry) ; Lieu-dit "chemin de Sallen"(Val d'Arry)</p> <p style="text-align: right;">T5 [TRI] Semaine Paire</p>	<p>Cahagnes ; Les Loges ; Saint-Pierre-du-Fresne ; Brémoy</p> <p style="text-align: right;">T2 [TRI] Semaine Paire</p>	<p>DIALAN-SUR-CHAINE : Jurques ; Le Mesnil-Auzouf ; SEULLINE : Coulvain ; La Bigne ; Saint-Georges-d'Aunay ; LES MONTS D'AUNAY : LD "Le Moulin" Aunay/Odon</p> <p style="text-align: right;">T3 [TRI] Semaine Paire</p>	<p>VILLERS-BOCAGE</p> <p style="text-align: right;">T12 [TRI] Semaine Impaire</p>		<p>VAL D'ARRY : Missy ; Noyers-Bocage ; Le Locheur ; Tournay-sur-Odon</p> <p style="text-align: right;">T8 [TRI] Semaine Paire</p>

ORGANISATION DES TOURNÉES A PARTIR DU 7 MARS 2022

Camion		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
EG (EM mardi)	Semaines Paires	OM Tournée 1 Caumont l'Eventé - La-Vacquerie - La Lande sur Drome	EMB Tournée 2 Dampierre - la Lande sur Drôme - St Jean des Essartiers - Sept vents -La Vacquerie - Les Loges- St Pierre-du Fresne	OM Tournée 9 Missy - Le Locheur-Tournay sur Odon - Parfouru sur Odon (+écoles Landes/Banneville +C2 Aunay et Hopital) LAVAGE	OM Tournée 13 Coulvain - La Bigne - St Georges d'Aunay - (+écoles Cahagnes +C2 Caumont)	OM Tournée 16 Villers-Bocage(+ C3 Hopital)
	Semaines Impaires	OM Tournée 2 Caumont l'Eventé - Livry Nord (+école Caumont)	EMB Tournée 3 Le Mesnil-au-Grain ; Longvillers ; Parfouru-sur-Odon ; Epinay-sur-Odon ; Monts-en-Bessin ; Bauquay	OM Tournée 10 Maisoncelles sur Ajon - Banneville sur Ajon - Landes sur Ajon - Le Mesnil au Grain - St Agnan le Malherbe (+C2 Aunay et Hopital) LAVAGE	OM Tournée 14 Cahagnes - Livry Sud - (+écoles St Georges/ Aurseulles +C2 Caumont)	OM Tournée 16 Villers-Bocage (+ C3 Hopital)
DS	Semaines Paires	OM Tournée 3 Aunay-sur-Odon + Campagne d'Aunay-sur Odon	OM Tournée 5 Noyers Bocage - Mont en Bessin- (+école Villy +C2 VB) LAVAGE	OM Tournée 11 Jurques - Brémoy - St Pierre du Fresne - Amayé-sur-Seulles (+école Sept vents)	OM Tournée 15 Aurseulles	EMB Tournée 9 Le Plessis-Grimoult - Danvou-La-Ferrière - Ondefontaine - Roucamp - Campandré-Valcongrain
	Semaines Impaires	OM Tournée 4 Aunay-sur-Odon	OM Tournée 6 Noyers Bocage - Villy Bocage - St Louet-sur-Seulles (+école Noyer + C2 VB) LAVAGE	OM Tournée 12 Sept-Vents - Dampierre - St Jean des Essartiers - Les Loges - Tracy-Bocage (+école jurques)	EMB Tournée 6 Villers-Bocage + ZI Villers Bocage	EMB- Tournée 10 Amayé-sur-Seulles ; Villy-Bocage ; Tracy-Bocage; Maisoncelles Pelvez; St-Louet-sur-Seulles
FR	Semaines Paires		OM Tournée 7 Bonnemaison - Courvaudon - Bauquay-Longvillers - Maisoncelles-Pelvey - Epinay-sur-Odon (+école Plessis Grimoult)	EMB Tournée 4 Aunay-sur-Odon	EMB Tournée 7 Courvaudon ; Maisoncelles-sur-Ajon ; Landes-sur-Ajon ; Bonnemaison ; Banneville-sur-Ajon - Saint-Agnan-le-Malherbe	EMB Tournée 11 Longraye - Torteval-Quesnay - Anctoville - St-Germain-d'Ectot (+C1 Maison de retraite de VB)
	Semaines Impaires	EMB Tournée 1 Cahagnes - Brémoy - Le Mesnil Auzouf	OM Tournée 8 Ondefontaine- Danvou - Roucamp- Le Mesnil Auzouf - Le Plessis Grimoult - Campandré Valcongrain (+école Epinay)	EMB Tournée 5 Caumont-l'Eventé - Livry (+C1 Hopital)	EMB Tournée 8 Jurques ; Coulvain ; La Bigne ; Saint-Georges-d'Aunay ;	EMB Tournée 12 Val d'Arry : Missy - Noyers-Bocage - Le Locheur - Tournay-sur-Odon

3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers en période normale

Via la REOM, la collectivité a fait le choix de limiter les tonnages collectés en faisant porter l'incitation sur le nombre de levées annuelles (18 ou 30 levées / 52 ouvertures de tambours).
 Le nombre de levées dépend du litrage du bac attribué. Les producteurs ménagers ne peuvent disposer d'un bac de plus de 240 L (voir grille tarifaire en page 28).

3.3 Fréquence de la collecte

Type de Collecte

FREQUENCE DE COLLECTE (jusqu'au 06/03/22)	PBI : 25 175 habitants	
	OM	RECYCLABLE
Période normale	1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)

FREQUENCE DE COLLECTE (à partir du 07/03/22)	PBI : 25 175 habitants	
	OM	RECYCLABLE
Période normale	1 fois tous les 15 jours (C0,5) 1 fois par semaine (C1)*	1 fois tous les 15 jours (C0,5)

*Aunay sur Odon - Villers-Bocage - Caumont l'Éventé - Noyers-Bocage

La fréquence des collectes peut parfois être ajustée en fonction des demandes et des besoins réels des producteurs non ménagers :

- Fréquence de collecte à 2 fois par semaine (C2) pour les gros producteurs de déchets (commerçants, métiers de bouche ...) des communes d'Aunay sur Odon, Villers-Bocage et de Caumont l'Éventé.
- Convention de saisonnalité (d'avril à octobre) pour le Zoo de Jurques et certains gîtes du territoire
- Convention annuelle pour l'hôpital d'Aunay sur Odon pour une collecte 3 fois par semaine (C3)

3.4 Focus sur la Déchèterie

3.4.1 jours et heures d'ouverture

Déchèterie de Maisoncelles-Pelvey - nouveaux horaires 1er octobre 2017					
Les Parts - 14 310 Maisoncelles-Pelvey					
Hiver : du 1/10 au 31/03			Été : du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi	10:00-12:00	14:00-17:00	Lundi	10:00-12:00	14:00-18:00
Mardi		14:00-17:00	Mardi		14:00-18:00
Mercredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Mercredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Jeudi		14:00-17:00	Jeudi		14:00-18:00
Vendredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Samedi	10:00-12:00	14:00-17:00	Samedi	09:00-12:00	14:00-18:00

Déchèterie de Livry (Caumont-sur-Aure) - nouveaux horaires 1er octobre 2017					
LD Briquessart - Livry - 14 240 Caumont-sur-Aure					
Hiver : du 1/10 au 31/03			Été : du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi		14:00-17:00	Lundi		14:00-18:00
Mardi		14:00-17:00	Mardi		14:00-18:00
Mercredi		14:00-17:00	Mercredi		14:00-18:00
Jeudi		14:00-17:00	Jeudi		14:00-18:00
Vendredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Samedi	10:00-12:00	14:00-17:00	Samedi	09:00-12:00	14:00-18:00

Déchèterie de Maisoncelles-Pelvey
 ouverture de 8h00 à 10h00
 le mardi et jeudi pour les professionnels.

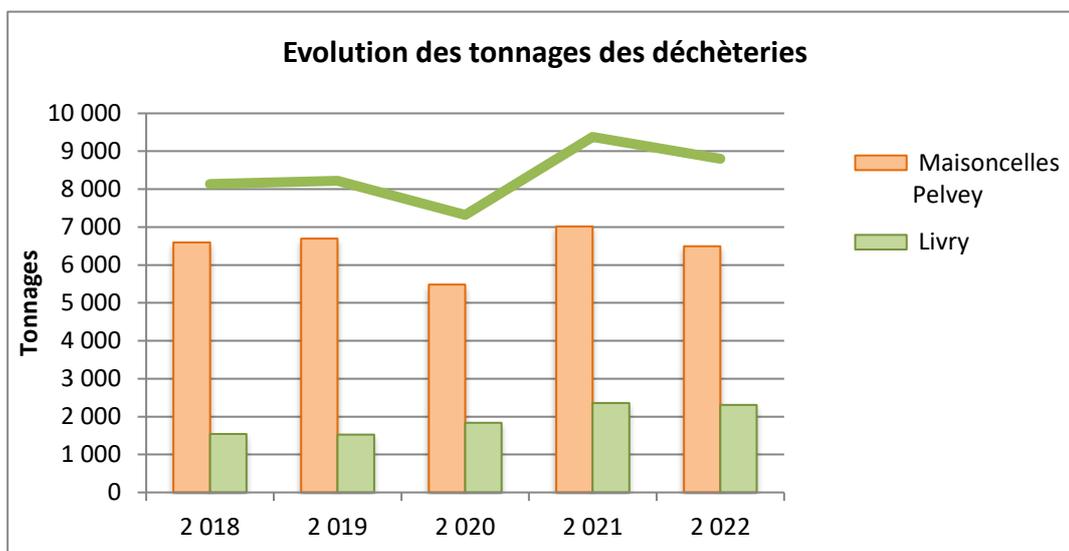
3.4.2 Fréquentation des déchèteries

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020 (%)	Evolution 2021/2020 en nbre de personnes	Evolution 2020/2017
Visites Maisoncelles Pelvey	48 043	60 105	41 068	52 763	28,48%	11695	-7,02%
Visites Livry	11 479	14 053	14 179	13 015	-8,21%	-1164	0,85%
Total Visites	59 522	74 158	55 247	65 778	-25,50%	-3875	-5,56%

Faute de données exploitables, cet indicateur ne peut être renseigné pour l'année 2022.

3.4.3 Évolution des tonnages en déchèterie

Tonnages Déchèteries	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution 2022/2021
Maisoncelles Pelvey	6 597	6 699	5 486	7 128	6493	-7,46%
Livry	1 541	1 522	1 835	2 362	2307	-2,33%
Total	8 138	8 221	7 321	9 490	8 800	-6,17%



3.5 Évolution de l'organisation de la collecte

Optimisation des tournées et des fréquences de collecte en vue pour 2023

Depuis sa création en 2017 avec la fusion des territoires d'Aunay-Caumont-Intercom et Villers-Bocage Intercom, Pré- Bocage Intercom a déjà mené des actions pour améliorer le service rendu :

- L'harmonisation des redevances incitatives des deux anciens territoires mise en œuvre au 1er janvier 2020. Depuis cette date, le système de collecte s'effectue au bac pucé ou via des badges d'accès aux tambours d'identification.
- La mise en place des extensions de consigne de tri en octobre 2020.

Avec ces réorganisations et face à l'évolution des pratiques des habitants et de leurs attentes, Pré-Bocage Intercom s'est engagée dans une démarche d'optimisation de la collecte des déchets.

C'est dans ce cadre qu'elle a lancé, en juillet 2021, une étude d'optimisation des tournées et des fréquences de collecte pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022, dans le but de :

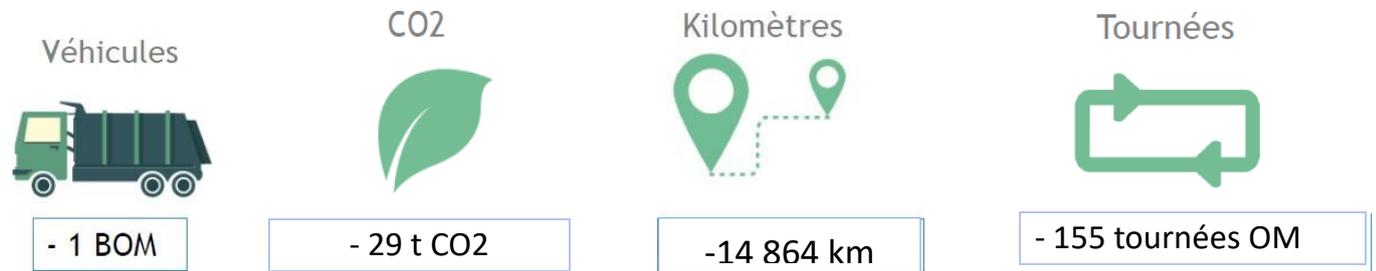
Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023

- Maitriser les coûts de collecte des déchets,
- Adapter le service aux contraintes du territoire, à la réglementation et aux besoins des usagers,
- Améliorer les conditions de travail des agents de collecte
- Développer la valorisation des déchets et de la réduction à la source de leur production,
- Préserve l'environnement et le cadre de vie.

ECONOMIES PREVUES SUR 12 MOIS (du 1er janvier au 31 décembre 2022) :



ECONOMIES REALISEES SUR 10 MOIS (du 7 mars au 31 décembre 2022) :



Suite à la mise en place des nouvelles tournées et aux retours des agents de collecte, il est prévu un ajustement des circuits et des fréquences de collecte, notamment pour la collecte des sacs jaunes sur certaines zones agglomérées de plus de 2 000 habitants, en janvier 2023.

Le transfert des déchèteries

Afin de maitriser le coût du service, plusieurs pistes techniques et financières ont été étudiées en 2022 et l'intérêt du transfert des déchèteries au SEROC en termes de mutualisation et de travail en réseau est apparu comme l'une des solutions. 2022 a donc été consacrée à la préparation de ce transfert pour que celui-ci soit **effectif au 01/01/2023**.

Lors des commissions des 4 février et 4 mars 2022, les membres de la commission ont émis un avis favorable à l'unanimité au transfert des déchèteries du territoire au SEROC dans leur intégralité (bas et haut de quai), plusieurs avantages/intérêts ressortent des discussions :

- l'intégration d'un réseau de déchèterie et la mutualisation des moyens,
- l'application du règlement du SEROC pour les 2 déchèteries et donc la facturation des professionnels,
- la collecte possible de l'amiante,
- le projet d'abris « réemploi » à négocier lors du transfert pour 2023.

Un courrier d'intention permettant d'informer le SEROC de ce souhait a été transmis le 29/04/22.

Le 29/06/2022 le conseil communautaire a émis un avis favorable qui vient confirmer la lettre d'intention et précise les modalités RH et technique de ce transfert.

Le SEROC délibère à son tour sur le transfert des déchèteries au 31 décembre 2022.

Le SEROC et PBI ont conduit une campagne de communication dès la fin de l'été 2022 :

- Communication à destination des élus du territoire
- Communication à destination des usagers du service (particuliers et professionnels)

Partie 1 - Les indicateurs techniques

Chapitre 4

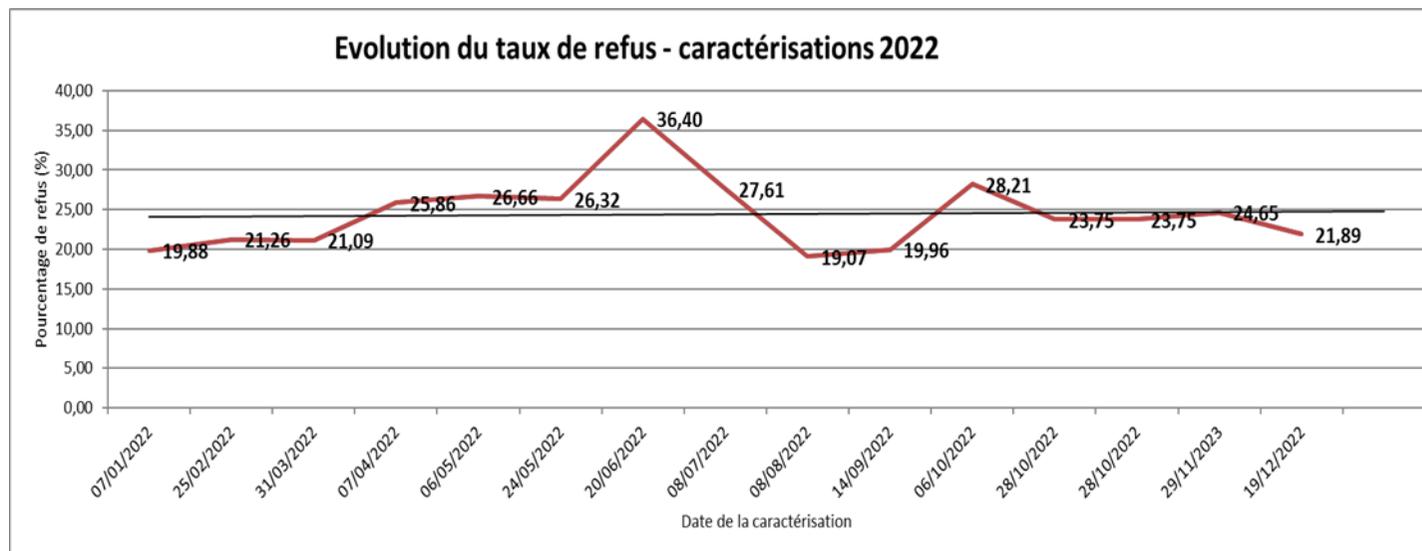
La collecte des déchets : bilan

4.1 Évolution des tonnages

DECHETS MENAGERS : Tonnages 2022 et évolutions depuis 2018														
		2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2022/2021 en tonne	Evolution 2022/2018	kg/hab/an 2022	kg/hab/an 2021	kg/hab/an 2020	kg/hab/an 2019	kg/hab/an 2018
Collecte des OM	Pré-Bocage	3 430,84	3 439,06	3 228,80	3 175,40	2 943,32	-8%	-232,08	-14,21%	116,91	126,31	130,58	136,93	135,9
	Tonnages comptabilisés SEROC	3 466,80	3 390,90	3 207,18	3 155,34	2 943,32	-7,20%	-212,02	-15,10%	116,91	125,51	129,71	137,14	137,4
Tri sélectif	Verre	1010,31	1056,52	1125,37	1120,00	1104,96	-1,36%	-15,04	9,37%	43,89	44,55	45,51	42,07	40,0
	Monoflux	1246,46	1250,72	1340,56	1525,60	1500,74	-1,66%	-24,86	20,40%	59,61	60,68	54,22	#DIV/0!	49,4
	Pré-Bocage	2 256,77	2 307,24	2 465,93	2 645,60	2 605,70	-2%	-39,90	15,46%	97,95	105,23	99,73	91,87	89,4
Déchèterie Maisoncelles-Pelvey (hors gravats: non pesés)	Pelouse	339,94	312,60	105,54	464,46	817,79	43,21%	353,33	140,6%	32,48	18,47	4,27	12,45	13,47
	Branchages	2 005,52	2 167,00	1 588,72	2 068,82	1 217,18	-69,97%	-851,64	-39,3%	48,35	82,29	64,25	86,28	79,47
	Cartons	191,80	212,18	191,53	238,78	251,58	5,09%	12,80	31,2%	9,99	9,50	7,75	8,45	7,60
	Encombrants	1 496,76	1 474,16	1 673,98	1 838,60	1 592,25	-15,47%	-246,35	6,4%	63,25	73,13	67,70	58,70	59,31
	Bois	479,44	540,06	194,16	292,86	429,76	31,85%	136,90	-10,4%	17,07	11,65	7,85	21,50	19,00
	Ferrailles	270,68	282,96	264,22	265,05	215,52	-22,98%	-49,53	-20,4%	8,56	10,54	10,69	11,27	10,73
	Batteries	2,83	1,75	5,04	3,25	2,56	-26,99%	-0,69	-9,4%	0,10	0,13	0,20	0,07	0,11
	Gravats (estimation)	1 287,94	1 092,13	858,91	1 239,72	1 229,45	-0,84%	-10,27	-4,5%	48,84	49,31	34,74	43,49	51,03
	Huiles minérales		14,04	6,84	11,34	13,50	16,00%	2,16		0,54	0,45	0,28	0,56	
	DMS pro	15,66	25,45	28,55	27,77	22,99	-20,78%	-4,78	46,9%	0,91	1,10	1,15	1,01	0,62
	DMS ménages ECO DDS	16,47	17,71	16,30		0,00		0,00	-100,0%	0,00	0,00	0,66	0,71	0,65
	D3E	198,97	195,88	187,90	203,14	270,82	24,99%	67,68	36,1%	10,76	8,08	7,60	7,80	7,88
	Amiante lié	6,48												0,26
	Amiante lié (dépôts sauvages)	0,00												
	Benne Ecomobilier	282,06	361,44	361,74	361,44	427,98	15,55%	66,54	51,7%	17,00	14,38	14,63	14,39	11,18
COREPILE	1,790	1,176	1,842	1,536	1,66	7,69%	0,13	-7,0%	0,07	0,06	0,07	0,05	0,07	
Total		6 596,81	6 699,38	5 486,10	7 016,77	6 493,04	-8,07%	-523,72	-1,6%	266,11	218,22	221,88	266,75	261,39

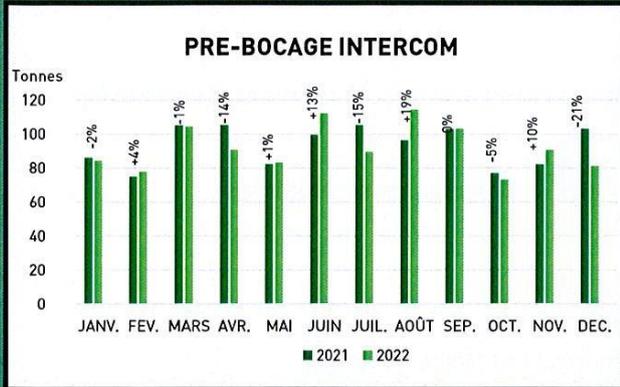
		2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2022/2021 en tonne	Evolution 2022/2018	kg/hab/an 2022	kg/hab/an 2019	kg/hab/an 2018	kg/hab/an 2018	
Déchèterie Livry	Déchets verts (mélange)	400,74	403,70	375,44	527,26	466,16	-13,11%	-61,10	16,32%	18,52	20,97	15,18	16,07	15,88
	Cartons	44,54	56,64	55,80	80,52	52,68	-52,85%	-27,84	18,28%	2,09	3,20	2,26	2,26	1,77
	Encombrants	430,14	448,22	622,34	776,14	697,80	-11,23%	-78,34	62,23%	27,72	30,87	25,17	17,85	17,13
	Bois	180,36	140,16	74,44	101,54	156,12	34,96%	54,58	-13,44%	6,20	4,04	3,01	5,58	7,18
	Ferrailles	94,24	102,52	109,70	118,86	104,89	-13,32%	-13,97	11,30%	4,17	4,73	4,44	4,08	3,75
	Batteries	1,33	1,82	1,67	1,75	2,69	34,98%	0,94	102,10%	0,11	0,07	0,07	0,07	0,05
	Gravats (estimation)	308,71	275,96	366,26	460,40	587,22	21,60%	126,82	90,22%	23,33	18,31	14,81	10,99	12,29
	Huiles minérales		3,51	2,88	4,50	4,50	0,00%	0,00		0,18	0,18	0,12	0,14	
	DMS pro	5,68	9,50	10,36	11,80	7,56	-56,10%	-4,24	33,05%	0,30	0,47	0,42	0,38	0,23
	DMS ménages ECO DDS	6,45	7,56	8,15	9,10			-9,10	-100,00%	0,00	0,36	0,33	0,30	0,26
	D3E	67,29	71,76	74,47	84,54	59,85	-41,25%	-24,69	-11,05%	2,38	3,36	3,01	2,86	2,68
	COREPILE	1,29	0,48	0,79	1,27	0,99	-28,33%	-0,28	-22,80%	0,04	0,05	0,03	0,02	0,05
	Benne Ecomobilier		133,58	132,60	183,96	166,16	-10,71%	-17,80		6,60	7,32	5,36	5,32	0,00
Total	1 540,89	1 521,96	1 835,11	2 361,64	2 306,62	-2,39%	-55,02	49,69%	91,62	93,94	74,22	60,60	63,9	
Autres DV	Benne Amayé	32,77												2,3
	Benne Caumont	107,62	87,96										3,50	7,8
	Benne Noyers	319,58	352,14	401,18	535,62	388,36	-37,92%	-147,26	21,52%	15,43	21,31	16,23	14,02	15,6
	Total	459,97	440,10	401,18	535,62	388,36	-37,92%	-147,26	-15,57%	15,43	21,31	16,23	17,52	18,31
Total déchèterie+Bennes DV	8 598	8 661	7 722	9 914	9 188	-7,90%	-726,00	6,87%	364,97	394,35	312,32	335	366,3	
Sous total déchets verts	3 206,17	3 323,40	2 470,88	3 596,16	2 889,49	-24,46%	-706,67	-9,88%	114,78	143,05	99,93	128,60	141,1	
% DV	37,3%	38,4%	32,0%	36,3%	31,4%	-15,3%	-4,8%	-15,67%	31%	36%	32%	38,4%	38,5%	
Total Tous déchets	14 285,28	14 407,74	13 417,11	15 735,03	14 737,05	-6,34%	-997,98	3,16%	585,38	625,90	542,63	573,67	566,05	

Accusé de réception en préfecture
 014-200069524-20230628-20230628-19 DEL-DE
 Date de transmission : 07/07/2023
 Date de réception en préfecture : 06/07/2023



Population PBI 2021 : 25 140 hab. - 2022 : 25 175 hab. - Population SEROC 2021 : 133 813 hab. - 2022 : 133 339 hab.

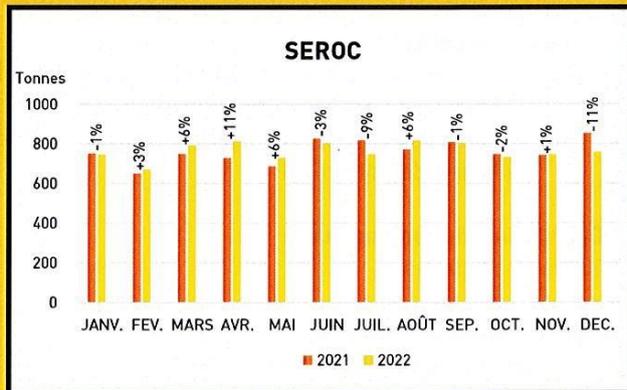
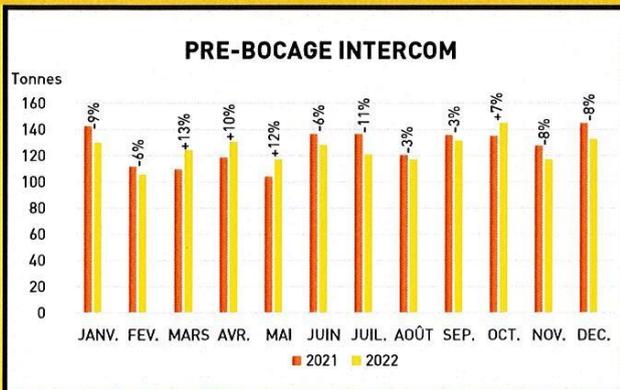
TONNAGES DE VERRE



2021 : 45 kg par hab. / 2022 : 44 kg par hab. → - 1,34 %
2021 : 1 120 T / 2022 : 1 105 T

2021 : 46 kg par hab. / 2022 : 48 kg par hab. → + 4,55 %
2021 : 6 092 T / 2022 : 6 369 T

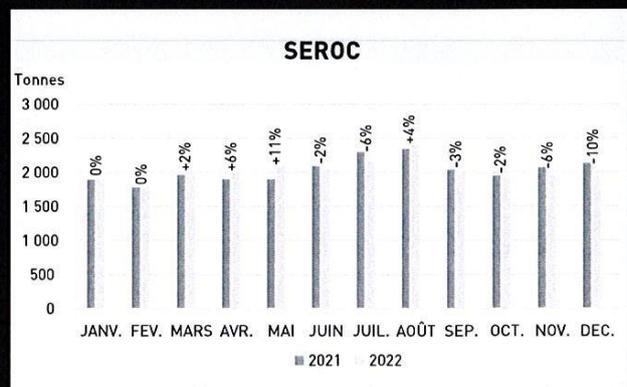
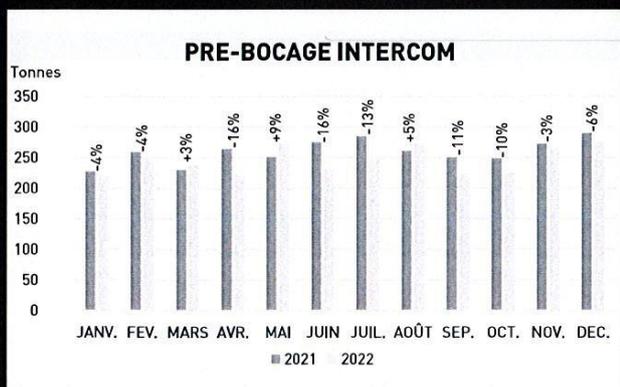
TONNAGES DE PAPIERS ET EMBALLAGES



Taux moyen de refus : 25,97 %
2021 : 61 kg par hab. / 2022 : 60 kg par hab. → - 1,58 %
2021 : 1 525 T / 2022 : 1 501 T

Taux moyen de refus : 24,03 %
2021 : 68 kg par hab. / 2022 : 69 kg par hab. → + 0,16 %
2021 : 9 145 T / 2022 : 9 160 T

TONNAGES DE DECHETS ULTIMES



2021 : 124 kg par hab. / 2022 : 115 kg par hab. → - 6,82 %
2021 : 3 115 T / 2022 : 2 903 T

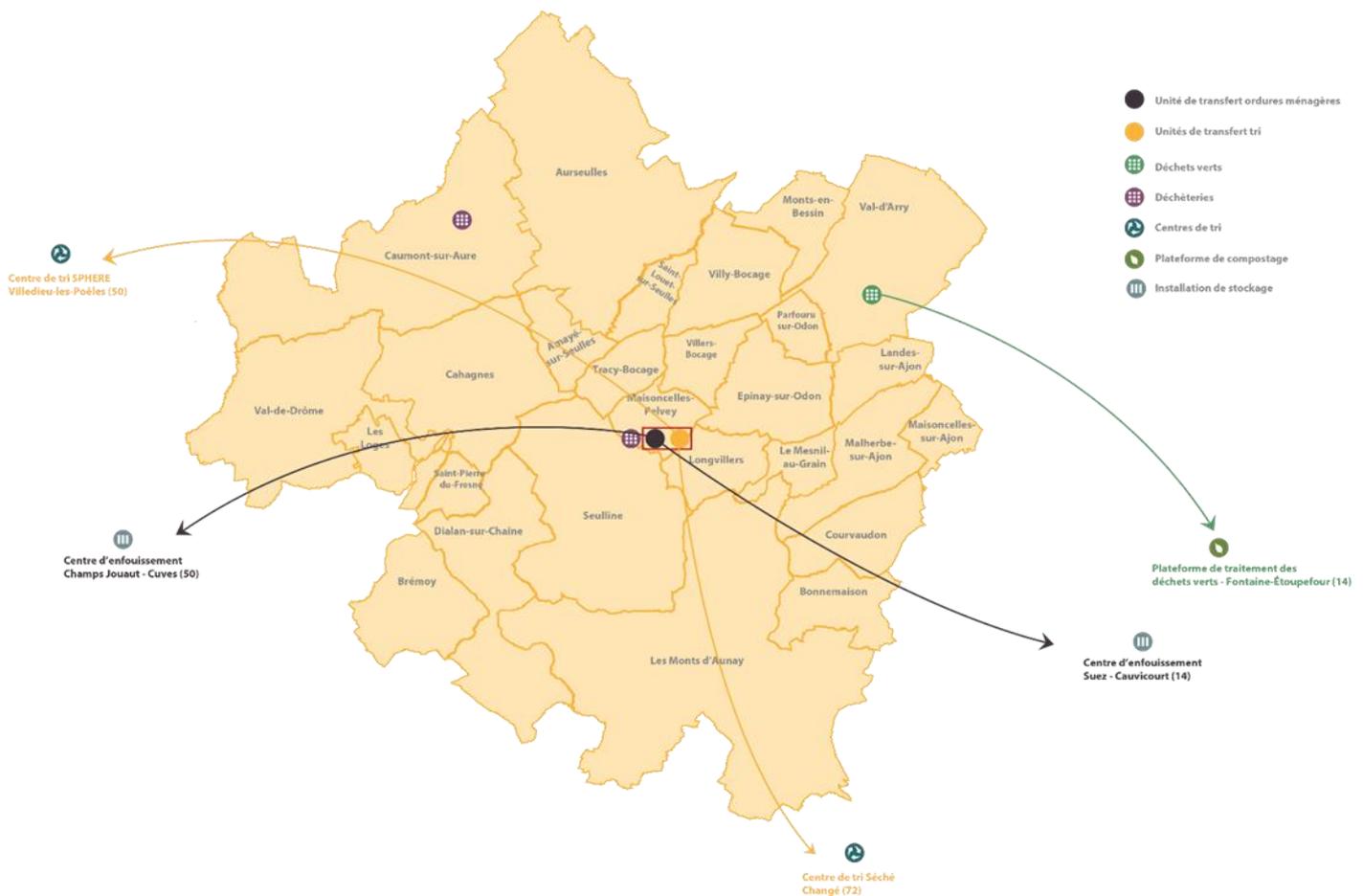
2021 : 182 kg par hab. / 2022 : 182 kg par hab. → -0,74 %
2021 : 24 378 T / 2022 : 24 198 T

Partie 1 - Les indicateurs techniques

Chapitre 5

Le Traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitements existantes



5.2 Nature des traitements (dont valorisation)

Déchets concernés

UNITÉ DE TRAITEMENT / MODE DE VALORISATION	OMR	Recyclables secs	Déchets Verts	
	ISDND Les Champs Jouault - Cuves (50) et Suez Les Aucrais - Cauvicourt (14)	✓		
	Centre de tri Ecosphère (50) et Séché (22)		✓	
	Plateforme de traitement et valorisation des Déchets verts (14)			✓

Evolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) exploitées en mode bioréacteur et réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté (euro/tonne).

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Pour rappel, qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe qui a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets.

Le montant de la TGAP est calculé en fonction des quantités et natures des déchets produits, des émissions polluantes, des matériaux d'extraction. Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année.

Les Ordures Ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèteries sur le territoire de PBI étant traités (enfouis) dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) « type D », en 2022, la TGAP a augmenté de 33 % par rapport à 2021.

A titre de comparaison, en 2025, dans des installations d'incinération, la TGAP atteindra entre 15 et 25 €/T quand elle sera à 65 €/T en ISDND.

La TGAP impactant le montant de la redevance, il importe donc à l'utilisateur du service public d'être responsable dans ses modes de consommation et dans le respect des gestes de tri afin de limiter les tonnages non valorisés. (OM et encombrants = déchets stockés/enfouis et TGAP importante).

Partie 2

Les indicateurs économiques et Financiers

Chapitre 6

Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2022	OMR	Verre	Recyclables secs	Déchèteries	Déchets Verts
Fréquence	C1 - C2 - C3*	-	C0.5	-	-
Collecte et contenant	PAP en bacs Régie	86 PAV Collecte gérée par SEP Valorisation	PAP en sacs Régie	2 déchèteries Régie	1 benne AV Collecte gérée par SEP Valorisation
Transport	Géré par le syndicat de traitement	Géré par SEP Valorisation	Géré par le syndicat de traitement	Géré par SEP DERICHEBOURG CHIMEREC COREPIL ECODDS ECOMOBILIER ECOSYSTEM	Géré par SEP Valorisation
Traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le centre OI Manufacturing	Géré par le syndicat de traitement	Divers traitements gérés par les différents prestataires	Géré par SEP Valorisation

*Occasionnelle

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

ANNEE 2022	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchèteries (hors gravats)	Déchets verts	Tous flux
Population desservie	25 175	25 175	25 175	25 175	2 446	25 175
Tonnage	2 943	1 105	1 501	6 912	388	12 849
kg/hab/an PBi	117	44	60	277	15	513
kg/hab/an Rural_Normandie*	219	41	41	300	-	604
Kg/hab/an Rural_France**	212	42	51	242	-	557
Ecart/ratio Rural_France **	- 45%	5 %	18 %	14 %	-	- 8 %

*Fichier évolution ADEME 2023 - Typologie « Rural_Normandie ». Ces données ne distinguent par les territoires en RI ou en TEOM.

** Fichier évolution ADEME 2023 - Typologie « Rural_France ». Ces données ne distinguent par les territoires en RI ou en TEOM.

Les écarts observés entre les quantités de déchets collectés sur le territoire de PBI (typologie « Rural ») par rapport au référentiel ADEME « Rural_France » s'expliquent par :

- L'existence des redevances incitatives (mises en place postérieures à la création de la communauté de communes) et l'harmonisation de celles-ci au 01/01/2020 (systèmes de collecte et grille tarifaire uniques) ;
- La mise en place des extensions des consignes de tri en octobre 2020.

Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 7

Budget, coût du service et financement

7.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Les éléments présentés ci-après sont ceux issus de la délibération du 29 mars 2023 relatif à l'approbation du Compte Administratif 2022 et à l'affectation des résultats

DELIBERATION 20230329-9 : FIN_89511 BUDGET DECHETS_RECYCLABLE_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : +131 k€ par rapport au CA 2021 <i>dont; +131 k€ de prestations de service (déchetteries, PAV...); -27 k€ entretien matériel.</i>	1 101 986,17 €	Ventes de produits résiduels (cartons, ferrailles, ...) : -44 k€ par rapport au CA 2021	122 492,08 €
Charges de personnel : +64,9 k€	836 831,81 €	Produit de la redevance incitative : +244 k€	2 398 251,30 €
Autres charges courantes : +3,9 k€ <i>dont ; +8,6 k€ de contribution au SEROC et -4,9 k€ de pertes sur créances irrécouvrables</i>	288 505,51 €	Autres produits de gestion courante :	46,21 €
Charges financières : -2,2 k€	6 864,09 €	Produits exceptionnels : +32 k€ <i>vente camion benne en 2022 de 36,75 k€</i>	37 524,28 €
Charges exceptionnelles : -25,4 k€ <i>Compte tenu de l'annulation de titres émis en 2021</i>	13 372,79 €	Atténuations de charges : +8,3 k€	36 247,91 €
Provision pour risque : -24,4 k€	0,00 €	Reprise sur provision : +10 k€	28 004,85 €
Dotations aux amortissements : -61,4 k€	306 500,55 €	Amortissement des subventions d'investissement : -11,8 k€	54 426,79 €
TOTAL DF	2 554 060,92 €	TOTAL RF	2 676 993,42 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 122 932,50 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (355 716,77 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 478 649,27 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel OM	2 084,79 €	FCTVA	13 312,36 €
Conteneurs tri	36 968,06 €	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé et réserve réglementée	0,00 €
Travaux déchetteries	11 779,13 €	Subvention Région (harmonisation)	1 986,29 €
Achat BOM	203 040,00 €	Subvention SEROC (soutien au développement durable)	8 972,90 €
Garage	1 755,80 €	Subvention Etat (FIPD)	5 824,00 €
Matériel RI	11 152,80 €	Emprunt	0,00 €
Remboursement capital emprunt	184 264,89 €	Dotations aux amortissements :	306 500,55 €
Amortissement des subventions d'investissement :	54 426,79 €		
TOTAL DI	505 472,26 €	TOTAL RI	336 596,10 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 168 876,16 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (283 083,49 €), les restes à réaliser en dépenses (15 687,60 €) et les restes à réaliser en recettes (569,46 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 99 089,19 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 478 649,27 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 114 207,33 €

7.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements ...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

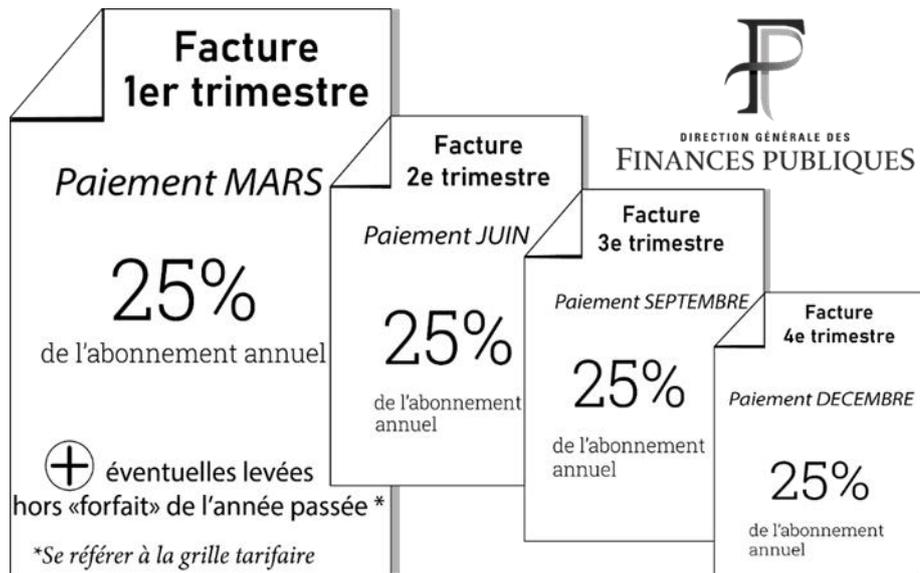
Il s'agit donc pour Pré-Bocage Intercom de la REOM (incitative).

	Euros arrondis	Euros / habitants
Coût aidé du service public TTC	2 263 569 €	89,91 €/hab.
Niveau de financement (REOM)	2 401 000 €	95,37€/hab.

Montants annuels	Euros arrondis
Total charges (y compris regroupements)	2 942 991 €
Total produits	822 615 €
Total contributions	2 401 000 €

Taux de couverture du coût aidé par les contributions	106 %
--	-------

Passage à la facturation au trimestre pour faciliter le paiement de la redevance incitative par les administrés au 1^{er} janvier 2022.



Grilles tarifaires 2022 (Délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021)

Tarifs pour les particuliers et les professionnels avec petits volumes de bac						
Offre de services				Forfait Redevance annuelle	Levées / ouvertures complémentaires *	Levées / ouvertures supplémentaires **
Effectif du foyer	Bac	Nombre de levées / ouvertures dans l'abonnement	Services communs			
1 pers.	80 L	18 levées	26 passages pour la collecte des sacs jaunes 5m3/semaine en déchèterie Accueil physique et téléphonique Accès illimité au point d'apport volontaire de verres	145 €	2,93 €	5,85 €
2 à 3 pers.	120 L			190 €	4,40 €	8,80 €
4 à 6 pers.	180 L			260 €	6,60 €	13,20 €
7 pers. et plus	240 L			332 €	8,80 €	17,60 €
Badge d'identification	30 L	52 ouvertures	Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés	145 €	1,10 €	2,20 €

* entre 19 et 24 levées du bac ou 52 et 69 ouvertures pour les badges
** à partir de 25 levées du bac et 70 ouvertures pour les badges

Tarifs 2022 pour les professionnels avec gros volumes de bac				
Offre de services			Forfait redevance annuelle	Levées supplémentaires
Bac	Nombre de levées dans l'abonnement	Services communs		
360 L	30 levées	26 passages sacs jaunes 5m3/semaine en déchèterie Accueil physique et téléphonique Accès illimité au point d'apport volontaire de verres Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés	635 €	8,25 €
660 L			1 220 €	15,95 €
770 L			1 450 €	19,25 €

Grille tarifaire 2022

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Appréciation : 20230628-19_DEL-DE

A l'image des années précédentes, la grille tarifaire de la REOM a subi une hausse en 2022. La gestion des déchets coûte de plus en plus cher à la collectivité, malgré toutes les politiques incitatives mises en place sur le territoire, cette redevance ne diminuera pas. Le cadre législatif évoluant en permanence, il est nécessaire de s'y adapter et de le respecter. Pour autant, l'objectif de PBI est de maîtriser au maximum cette augmentation, notamment en étudiant toutes les pistes d'optimisation des coûts et de réflexion d'organisation permettant d'y parvenir.

Pourquoi la redevance augmente tous les ans ?

Ce sont les dépenses de fonctionnement qui s'imposent à PBI (TGAP, nouveaux marchés de prestations de service en déchèterie en 2022, adhésion au syndicat de traitement) qui connaissent annuellement des augmentations et qui impactent significativement cette redevance et donc la grille tarifaire.

En résumé :



Les coûts de traitement et de valorisation des déchets sont en nette augmentation :

- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : +33%
- Augmentation du coût des prestations d'enlèvement et de valorisation des déchets déposés dans les déchèteries du territoire : +54%

Cette maîtrise des coûts a été rendue possible grâce aux efforts de chacun ! Comment ?

Grâce à un tri bien effectué (sacs jaunes, tri des professionnels...) !

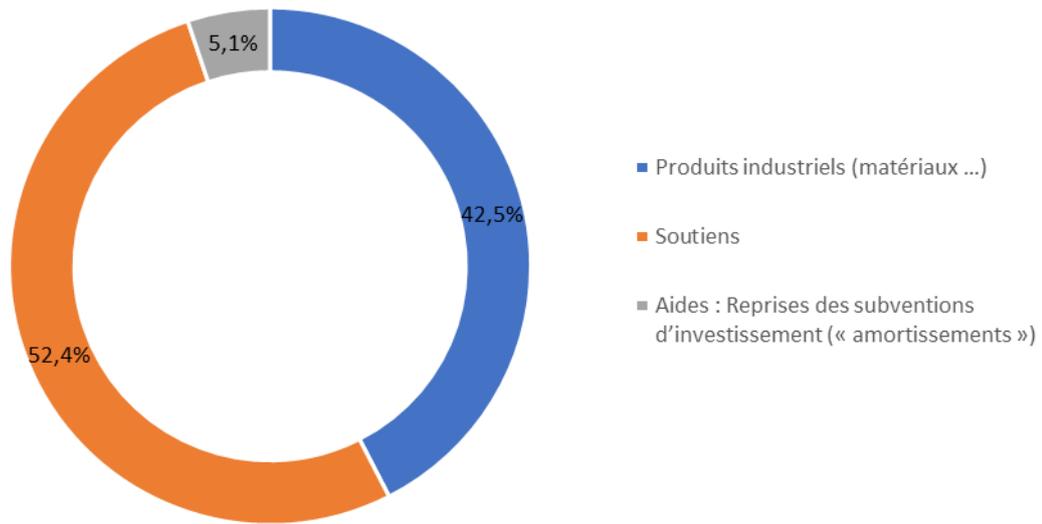


Et après ?

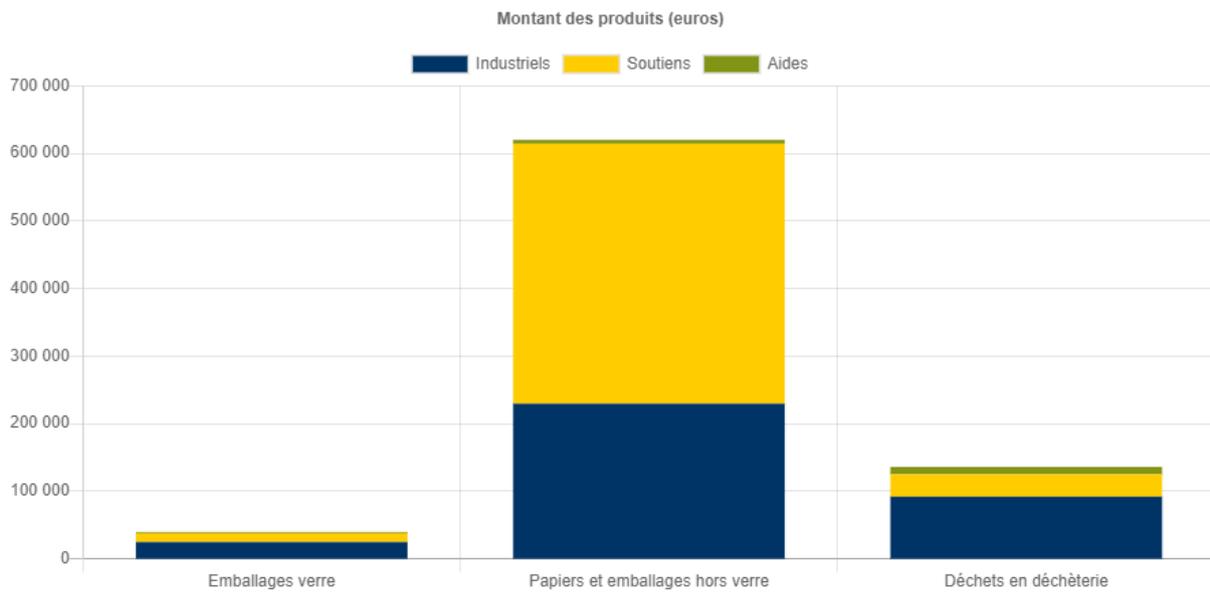
La TGAP augmentera de façon continue assurément jusqu'en 2025 pour atteindre 65 € la tonne. Il est donc important de poursuivre nos efforts pour éviter une hausse trop importante pour les habitants dans les années à venir !

Nature des produits (tous flux confondus)

Accusé de réception en préfecture
044-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

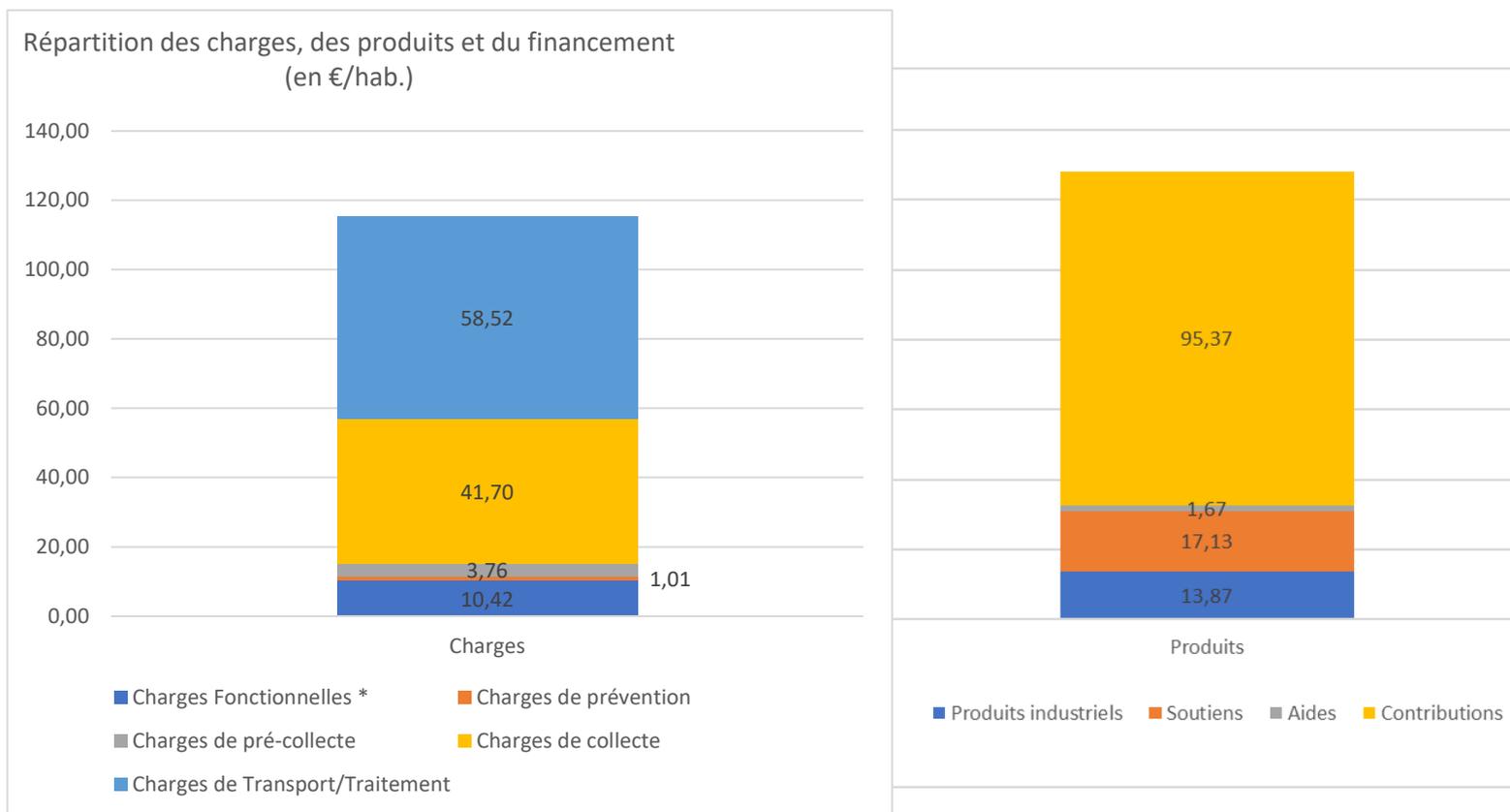


Premier poste de produits : Soutiens (éco-organismes)



8.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



Les produits (industriels, soutiens et aides) permettent de couvrir 32,67 € des coûts par habitant, les contributions : 95.37 €/hab.

Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

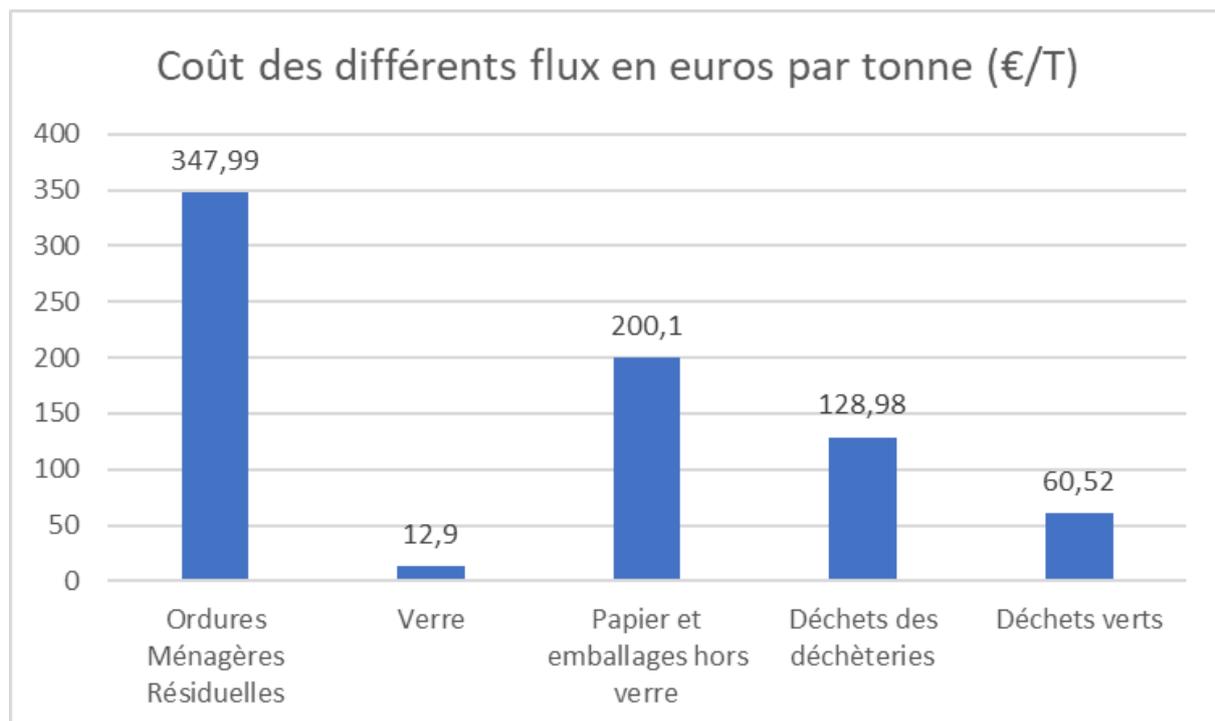
Chapitre 9

Coût des différents flux de déchets

9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Coût aidé = coût résiduel = coût restant à financer

Année 2022	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts
Coût aidé TTC par tonne (€/T)	347,99	12,90	200,10	128,98	60,52
Ratio en kg collecté par habitant	117	44	60	277	15
Coût aidé TTC par hab. (€/hab.)	40,68	0,57	11,93	35,69	0,93

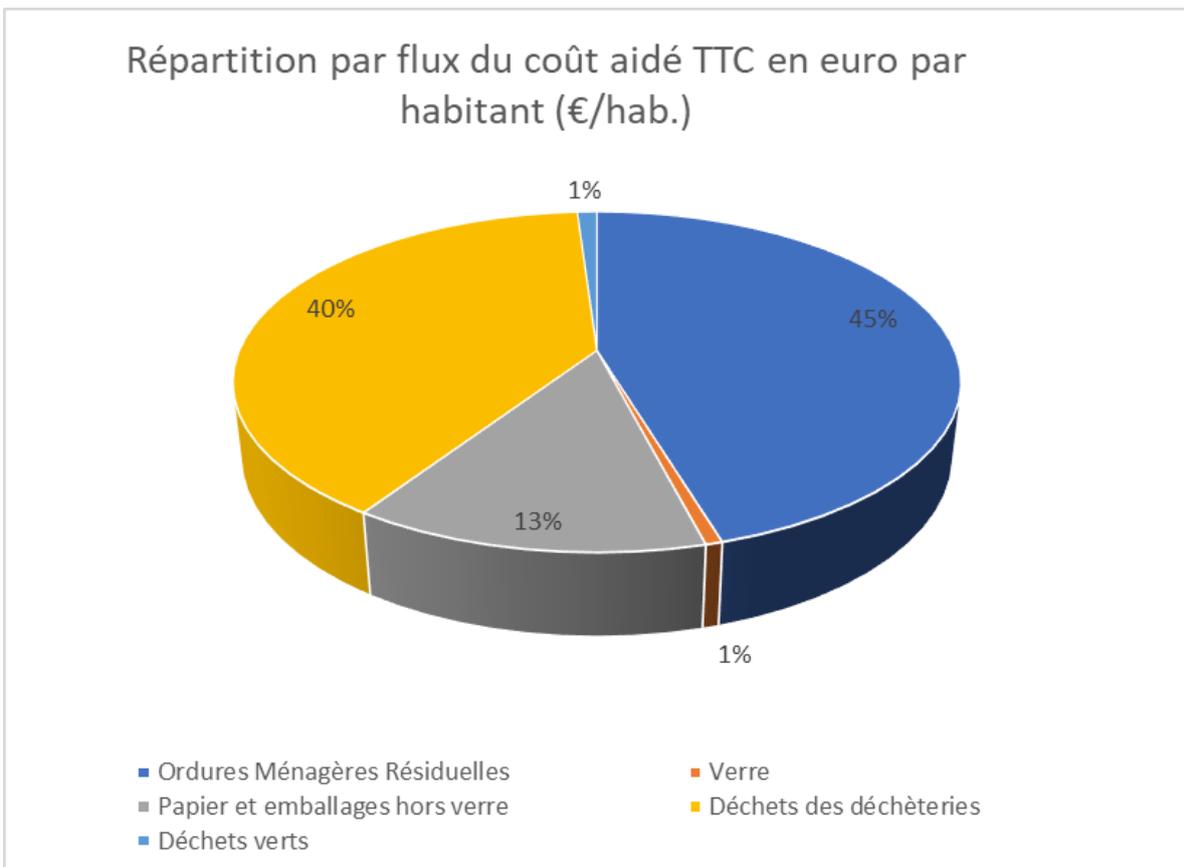
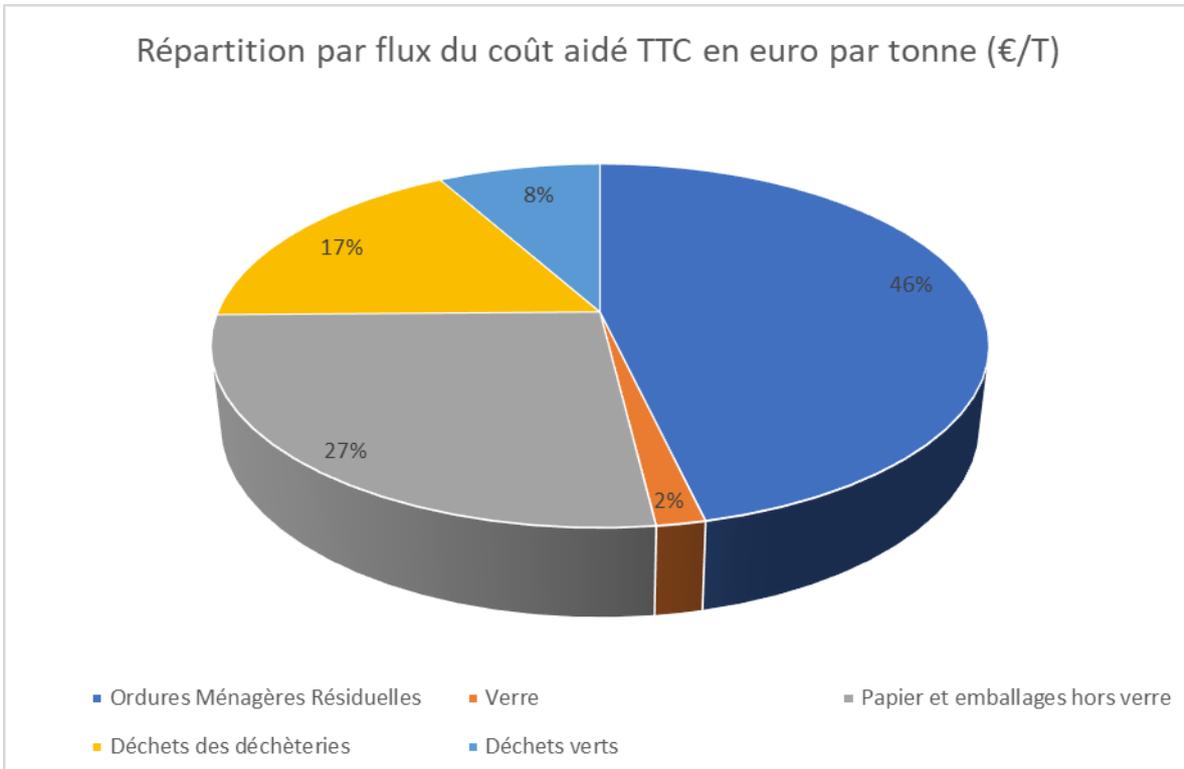


Les coûts à la tonne de certains flux sont à mettre en perspective des coûts par habitants qui compte tend des faibles quantités collectées, peuvent parfois être bas.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Certains flux ont des coûts à la tonne élevés mais des coûts à l'habitant faibles (c'est le cas des déchets verts et des papiers et emballages hors verre).

Les coûts des ordures ménagères résiduelles et des déchets des déchèteries restent élevés que l'on tienne compte de coût à la tonne ou du coût à l'habitant.



Comparaison au référentiel national de l'ADRE

Typologie habitat : territoire rural avec ville centre

Accusé de réception en préfecture
01420006952420230628-20230628-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

OMR :

Les coûts des OMR par habitant sont inférieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, mais les coûts par tonne sont plus élevés. Ce constat est typique des collectivités en TI avec des quantités collectées inférieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (117 vs 203 kg/hab.).

Verre :

Les coûts du verre (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

Les quantités collectées sont supérieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (44 vs 38 kg/hab.) et le coût de collecte plutôt bas (23 €/T).

Papiers et emballages (hors verre) :

Les coûts complets des papiers et emballages hors verre (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les coûts de traitement sont plutôt élevés.

Déchèteries :

Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette (interquartile) du référentiel.

Coût global :

Les coûts de gestion globale (par habitant) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Seuls les OMR et le Verre présentent des coûts légèrement inférieurs, avec de bonnes performances et un coût de collecte faible pour le verre.

9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique

Coût des Charges par étapes et par flux en €/T

FLUX	ETAPE TECHNIQUE			
	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Transport / traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	5,54	19,97	153,5	134,94
Verre	1,34	12,9	22,84	2,74
Papier et emballages hors verre	3,77	14,37	226,3	293,65
Déchets des déchèteries	0	0	33,46	93,09
Déchets verts	0	0	0	50,68
Textiles	183,17	0	0	0

